



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01757

Numéro SIREN : 388 249 146

Nom ou dénomination : ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 38302

**ARTE France DEVELOPPEMENT**  
**Société Anonyme au capital de 777.750 Euros**  
**8 rue Marceau, 92130 Issy-les-Moulineaux**  
**RCS NANTERRE – SIREN 388 249 146**

**PROCES VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**EN DATE DU 27 JUIN 2017**

Le vingt-sept juin deux mille dix-sept, à quinze heures et trente minutes,

Les actionnaires d'ARTE France DEVELOPPEMENT se sont réunis au 8, rue Marceau à Issy-les-Moulineaux (92130), aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Nomination des Commissaires Aux Comptes ;
- Pouvoir pour formalités.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance ou par son mandataire.

La séance est ouverte sous la présidence de Véronique CAYLA.

Anne DURUPTY et Marie-Laure LESAGE sont nommées scrutateurs et Anne PRADEL est choisie en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents et représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le texte des résolutions proposées.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture effectuée, la Présidente ouvre la discussion.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice qui se soldent par un bénéfice net comptable de 42.113 € (quarante-deux mille cent treize euros).

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice 2016, soit 42.113 € (quarante-deux mille cent treize euros), dans le compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs *quibus* de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants des Cabinets PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit et NICOLAS Yves sont venus à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nomme Commissaire aux Comptes titulaire :

MAZARS, Société Anonyme, au capital de 8 320 000 €, dont le siège social est situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 784 824 153,

pour une durée de six ans, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2022.

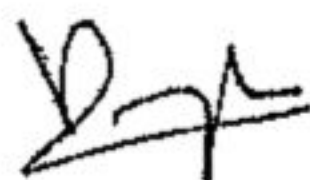
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du Procès-Verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

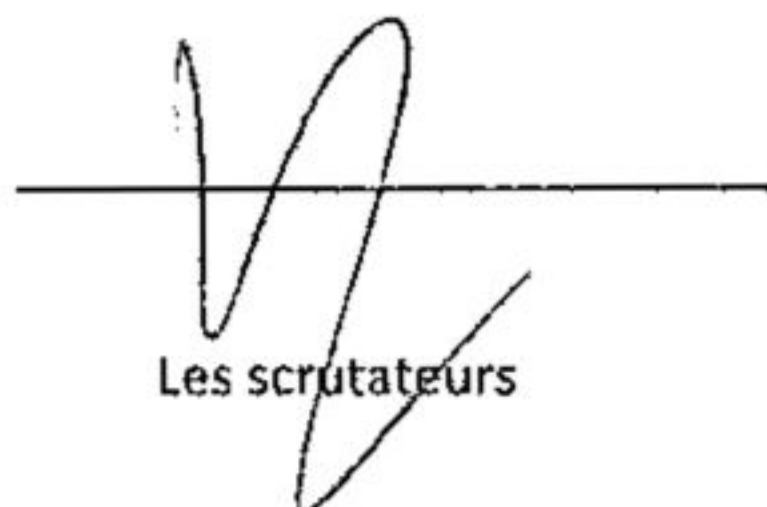
Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance lève la séance à seize heures.



---

Véronique CAYLA  
Présidente du Conseil d'Administration

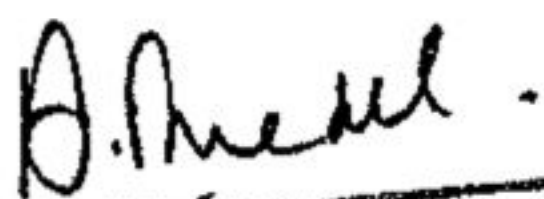
Anne DURUPTY



Les scrutateurs



Marie-Laure LESAGE



---

Anne PRADEL  
Secrétaire de séance

---

ARTE France DEVELOPPEMENT  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 777.750 Euros  
Siège social : 8 rue Marceau, 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
RCS NANTERRE – SIREN 388 249 146

---

A l'issue de l'Assemblée Générale du 27 Juin 2017, dont procès-verbal a été dressé, est nommé en qualité de :

**Commissaire aux comptes titulaire :**

MAZARS, Société Anonyme, au capital de 8 320 000 €, dont le siège social est situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 784 824 153,

et ce en remplacement des Cabinets PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit (Titulaire) et NICOLAS Yves (Suppléant).

Mentions en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

**Marie-Laure LESAGE**

**Directrice Générale**

